

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025/58

OBJET : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze Septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 05 Septembre 2025

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Jérôme LEPAGE, Françoise LE LAY, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Dominique BOURGET, Michèle PERROTTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Emilie LAURIER, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs Patrick GERMAIN, Grégory JOUZEAU, Victor KHAMCHANH, Mesdames Isabelle MASTON, Laurence PÉRAL, Messieurs Emmanuel BRISSET, Matthieu DURAND

ABSENT NON EXCUSÉ : Monsieur Hervé DARGAISSE

Procurations de : M. Patrick GERMAIN à Mme Françoise LE LAY
M. Grégory JOUZEAU à Mme Annick BARRÉ
M. Victor KHAMCHANH à Mme Blandine CASSAGNE
Mme Isabelle MASTON à M. Franck JOUANNEAU
Mme Laurence PÉRAL à M. Dominique BOURGET
M. Emmanuel BRISSET à M. Joël RUTARD
M. Matthieu DURAND à M. Jérôme LEPAGE

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia GODET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N°2023/53 du Conseil municipal en date du sept septembre 2023,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision 2025/33 : D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour le bien suivant :

DIA 41031 25 00022 : CONSORTS MUZÉ - Parcelle AD N°208 – propriété bâtie - date renonciation 31/07/2025

Décision 2025/34 : D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour le bien suivant :

DIA 41031 25 00023 : SCI C&L - Parcelle AM N°957 – propriété non bâtie - date renonciation 31/07/2025

Classe de répartition : 041-214100315-20250911-2025-58-DE
Date de réception préfecture : 12/09/2025



Délibération N°2025/58 - OBJET : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE (PAGE 2/2)

Décision 2025/36 : de conclure un contrat de service pour l'entretien des locaux de la mairie avec la société ATMOS pour un montant prévisionnel de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC

Décision 2025/37 : D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour la cession de parts sociales : DIA 41031 25 00024 : SCI LES ROSIERS - date renonciation 04/09/2025

Décision 2025/38 : D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour le bien suivant : DIA 41031 25 00026 : M. et Mme Lionel HOIRY - Parcelles AP N°596-599 – propriété bâtie - date renonciation 04/09/2025

Décision 2025/39 : D'acter le non exercice du droit de préemption urbain pour le bien suivant : DIA 41031 25 00025 : Mme Marie-Claude OUISTE - Parcelle AL N°296 – propriété bâtie - date renonciation 04/09/2025

Décision 2025/40 : De procéder à une reprise de provision pour créances douteuses et/ou contentieuses d'un montant de 242.52 € et de constituer une provision pour créances douteuses et/ou contentieuses d'un montant de 535.62 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 12/09/2025 affiché le 12/09/2025

A Cellettes, le 12 Septembre 2025

Le Maire,

Joël RUTARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20250911-2025-58-DE
Date de réception préfecture : 12/09/2025

Publié le : 08/10/2025 16:24 (Europe/Paris)
Collectivité : Cellettes
https://www.cellettes41.fr/documents_administratifs/41614

